

**CONVOCATION - Session 2025****EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE****EMPLOYÉE EN INTENDANCE AFP  
EMPLOYÉ EN INTENDANCE AFP**Cheffes-expertes:**Mesdames Vanessa Hugoniot , Patricia Jeanneret**

Tél. : 079 741 27 56

E-mail : [vanessa.hugoniot@ne.ch](mailto:vanessa.hugoniot@ne.ch)**TÉLÉPHONES PORTABLES**

Afin de pallier aux nombreux problèmes rencontrés suite à l'utilisation de téléphones portables (natels) ou tout autre moyen de communication à ondes courtes, nous vous informons que ces types d'appareils sont strictement interdits durant le déroulement des examens.

**MESURES PARTICULIÈRES**

**Tenue :** Une tenue professionnelle complète, y compris les souliers, est exigée dans chaque domaine professionnel.

**En ce qui concerne la tenue de service, si l'entreprise formatrice du candidat-e n'a pas de tenue spécifique pour ce domaine, un pantalon noir de service avec un chemisier blanc est exigé.**

**Sécurité :** être en bonne santé, avoir avec vous un désinfectant pour les mains.

**Matériel :** Ayez un stylo.

<b>Jeudi 5 juin 2025 08h25 – 15h45</b>  CPNE-AS-Maladière Maladière 62 2000 Neuchâtel	<b>TRAVAUX PRATIQUES</b>  <b>Horaire selon planification annexée.</b>	<b>Candidat-e-s :</b>  ✓ NE.23.0326 ✓ NE.23.1204 ✓ NE.23.1063 ✓ NE.23.1980
---	---	---

<b>Vendredi 6 juin 2025</b> <b>08h25 – 15h45</b>  CPNE-AS-Maladière Maladière 62 2000 Neuchâtel	<b>TRAVAUX PRATIQUES</b>  <b>Horaire selon planification annexée.</b>	<b>Candidat-e-s :</b> ✓ NE.24.1888 ✓ VD.24.0623 ✓ NE.21.2488
--	---	---

<b>Mardi 10 juin 2025</b> <b>08h25 – 11h30</b>  <b>Salle D 103</b>  CPNE-AS-Maladière Maladière 62 2000 Neuchâtel	<b>CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ÉCRITES</b>  Matériel pour écrire et une règle pour tous les domaines.  L'usage de la calculatrice est autorisé.	<b>Candidat e-s :</b> • VD.24.0623 • NE.23.1204 • NE.23.0326 • NE.23.1063 • NE.24.1888 • NE.23.1980
--	--	---

### **COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Les candidat-e-s seront informé-e-s de la réussite ou éventuellement de l'échec de leurs examens au cours d'une réunion organisée par la commission chargée de la préparation et de la surveillance des procédures de qualification. Toutefois, nous signalons que cette communication sera faite sous toutes réserves, la décision ne pouvant être définitive que lorsque le service des formations postobligatoires et de l'orientation aura procédé aux différents contrôles.

**Pour les candidat-e-s neuchâtelois-e-s, la décision d'échec sera notifiée par lettre recommandée.**

La liste des candidat-e-s ayant réussi leurs examens peut être consultée sur le site :

**Neuchatel :** [www.ne.ch/examens](http://www.ne.ch/examens)

### **CEREMONIE DE REMISE DES TITRES**

Nous vous remercions de vous référer au guide pour les procédures de qualifications dans le canton de Neuchâtel qui se trouve en annexe.

Office des apprentissages  
Pôle Technique – Bâtiment - Alimentation

#### Annexes

- horaires de passage pour les travaux pratiques
- liste des candidat-e-s
- guide pour les procédures de qualifications dans le canton de Neuchâtel

#### Distribution

- aux candidat-e-s
- aux expert-e-s et à la CEFA
- au CPNE-AS-Maladière (courriel)